



Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil vingt, le vingt neuf mai**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Bertrand LABAR, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Emmanuel DIGNAC, M. Christophe LAVILLE, M. Aurélien LEGRAND, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY, M. Jean FAYETTE, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

INFORMATION : Présentation du budget de la commune

INFORMATION : présentation du budget annexe "assainissement"

INFORMATION : Présentation du budget annexe " Chaufferie- bois "

INFORMATION : Banque des territoires : information aux garants

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-041 : Travaux atelier : devis Guérin

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de certaines tôles en polyester sur la couverture du bâtiment communal de la route de Mourieux.

Il présente le devis établi par Mr Patrick GUERIN 3, avenue de la marche - 23 210 Bénévent-l'Abbaye, d'un montant de 942,71 € HT, soit 1 131.25 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de la réalisation de ces travaux
- accepte le devis de Mr Patrick GUERIN

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-042 : Maison des patrimoines : Avenants lot 1A, 1B et 10

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre en compte les modifications, les plus-values et les moins-values suivantes pour le chantier « Maison des Patrimoines » :

- **Lot 1A Démolition, Entreprise GAVANIER** : moins-value de 1 725.16 € HT dépose des menuiseries extérieures à la charge du lot 4 et plus-value de 1 244.11 € HT divers travaux complémentaires, soit un total de – **481.05 € HT pour l'avenant n° 1.**
- **Lot 1B Gros-Œuvre, Entreprises MH Construction et Dijon BTP** : plus-value de 3 012.00 € HT remplacement de deux linteaux bois dans la salle d'exposition et moins-value de 420.88 € HT modifications du parvis, soit un total de + **2 591.12 € HT pour l'avenant n° 3.**
- **Lot 1B Gros-Œuvre, Entreprises MH Construction et Dijon BTP** : dépose des gonds métalliques, réfection d'un escalier en pierre et modification des surfaces à enduire, soit un total de + **13 557.72 € HT pour l'avenant n° 4.**
- **Lot 10 Désamiantage, Entreprise GAVANIER** : dépose d'un conduit fibrociment non repéré pour un total de + **1 200.00 € HT pour l'avenant n° 1.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants détaillés ci-dessus.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-043 : Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a pris l'engagement lors de la campagne électorale relative aux élections municipales, d'être vigilant en matière de consommation d'énergie, de biodiversité,

Plusieurs mesures ont été précédemment mises en place et plusieurs projets sont prêts (chauffage géothermie dans les locaux scolaires, chauffage au bois pour la mairie).

Il avait été à plusieurs reprises approché la question de l'extinction de l'éclairage public sur partie de la nuit.

Un débat s'instaure pendant lequel sont abordées les questions particulières des besoins des agriculteurs, de l'embauche à l'usine Acaplast.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, émet le souhait que l'éclairage public soit éteint de 0h à 4h45, ce à titre expérimental, pour une durée de 1 mois à compter du 01/06/2020 et demande à Monsieur le maire de prendre l'arrêté correspondant.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION
